Silicone Rubson neutre bâtiment translucide cart 280ml, réf 1714257

Liste des documents associés par le fournisseur au code EAN 3178040696297 sur Quick-FDS, en date du : 2022-01-22

Nom du Produit	Mise-à-jour	Page
Rubson Silicone Bâtiment, translucide	2020-03-04	<u>3</u>
Rubson Silicone Bâtiment, translucide	2020-03-04	<u>21</u>



Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006 dans sa version révisée

Page 1 sur 17

No. FDS: 462391 V002.0

Révision: 04.03.2020

Date d'impression: 20.01.2022 Remplace la version du: 04.08.2014

Rubson Silicone Bâtiment, translucide

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Rubson Silicone Bâtiment, translucide

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation prévue:

Masse de jointoiement, Polymère modifié au silane

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

HENKEL FRANCE ADHESIVES

Rue de Silly 161

92100 Boulogne Billancourt

France

Téléphone: +33 (1) 4684 9000 Fax: +33 (1) 4684 9090

ua-productsafety.fr@henkel.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° d' appel d' urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59 (24h)

Centre Anti-Poisons de Paris, France: Tel (emergency): +33.1.40.05.48.48

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CLP):

Sensibilisant de la peau H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Catégorie 1

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage (CLP):

Pictogramme de danger:



Contient

Oximino vinylsilane

Butane-2-one-O,O',O"-(méthylsilylidyne)trioxime

Ethyl-Méthyl ketoxime

N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine

Mention d'avertissement:	Attention
Mention de danger:	H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
Conseil de prudence:	P102 Tenir hors de portée des enfants.
	P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
	P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
	P280 Porter des gants de protection.
	P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
	P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale.

2.3. Autres dangers

Méthyl éthyl cétoxime formée pendant le traitement.

Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Description chimique générale:

Masse de jointoiement siliconée à 1 C

Substances de base pour préparations:

Polydiméthylsiloxane

Matières de charge inorganiques

Déclaration des ingrédients conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008

Substances dangereuses No. CAS	Numéro CE N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
Distillats moyens hydrotraités (pétrole) - non spécifié 64742-46-7	265-148-2	5- 20 %	Asp. Tox. 1 H304
Butane-2-one-O,O',O"- (méthylsilylidyne)trioxime 22984-54-9	245-366-4 01-2119970560-38 01-2119987100-43	1-< 5 %	Skin Sens. 1B H317 Eye Irrit. 2 H319 STOT RE 2 H373
Ethyl-Méthyl ketoxime 96-29-7	202-496-6 01-2119539477-28	0,1-< 1 %	Eye Dam. 1 H318 Skin Sens. 1 H317 Carc. 2 H351 Acute Tox. 4; Cutané(e) H312
Oximino vinylsilane 2224-33-1	218-747-8 01-2119970537-27	0,1-< 1 %	Skin Sens. 1 H317 Eye Dam. 1 H318 STOT RE 2 H373
N-(3- (triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine 1760-24-3	217-164-6 01-2119970215-39	0,1-< 1 %	Skin Sens. 1 H317 Eye Dam. 1 H318 Acute Tox. 4; Inhalation H332 STOT RE 2; Inhalation H373

Voir texte complet des phrases H et autres abréviations dans paragraphe 16 "Autres informations" Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de tavail.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales:

En cas de malaise consulter un médecin.

Inhalation:

Air frais; en cas de persistance des maux, consulter un médecin.

Contact avec la peau:

Laver à l'eau courante et au savon. Soin de la peau. Enlever les vêtements souillés, imbibés. Si nécessaire consulter un dermatologue

Contact avec les yeux:

Laver immédiatement avec de l'eau douce ou une solution de rinçage durant au moins 5 minutes. S'il appraît une douleur, une rougeur ou une gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste.

Ingestion:

Rincer l'intérieur de la bouche, boire 1 à 2 verres d'eau, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut provoquer une allergie cutanée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Voir section: Description des premiers secours

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Dioxyde de carbone, mousse, poudre, jet d'eau, eau pulverisée.

Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, possibilité de dégagement d'oxyde de carbone (CO) et de dioxyde de carbone (CO2)

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un équipement de sécurité.

Porter un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de protection individuel.

Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Balayer mécaniquement.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément a la section 13.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir le conseil a la section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Ventiler suffisamment les lieux de travail.

Mesures d'hygiène:

Pendant le travail ne pas manger, boire, fumer.

Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Maintenir les emballages fermés hermétiquement.

Stocker dans un endroit frais et sec.

Températures conseillées: entre + 5 °C et + 25 °C

Ne pas stocker avec des denrées alimentaires.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Masse de jointoiement, Polymère modifié au silane

Page 5 sur 17

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Valable pour France

Composant [Substance réglementée]	ppm	mg/m ³	Type de valeur	Catégorie d'exposition court	Base réglementaire
				terme / Remarques	

Predicted No-Effect Concentration (PNEC):

Nom listé	Environmental Compartment	Temps d'expositio n	Valeur			Remarques	
		Ш	mg/l	ppm	mg/kg	autres	
butane-2-one-O,O',O"- (méthylsilylidyne)trioxime 22984-54-9	Eau douce		0,26 mg/l	ppiii	mg/kg	aures	
butane-2-one-O,O',O"- (méthylsilylidyne)trioxime 22984-54-9	Eau salée		0,026 mg/l				
butane-2-one-O,O',O"- (méthylsilylidyne)trioxime 22984-54-9	Eau (libérée par intermittence)		0,12 mg/l				
butane-2-one-O,O',O"- (méthylsilylidyne)trioxime 22984-54-9 butane-2-one-O,O',O"-	Usine de traitement des eaux usées. Sédiments (eau		10 mg/l		1,02 mg/kg		
(méthylsilylidyne)trioxime 22984-54-9 butane-2-one-O,O',O"-	douce)				0,102		
(méthylsilylidyne)trioxime 22984-54-9	Sédiments (eau salée)				mg/kg		
butane-2-one-O,O',O"- (méthylsilylidyne)trioxime 22984-54-9	Terre				0,05 mg/kg		
butane-2-one-O,O',O"- (vinylsilylidyne)trioxime 2224-33-1	Eau douce		0,26 mg/l				
butane-2-one-O,O',O"- (vinylsilylidyne)trioxime 2224-33-1	Eau salée		0,026 mg/l				
butane-2-one-O,O',O"- (vinylsilylidyne)trioxime 2224-33-1	Eau (libérée par intermittence)		0,12 mg/l				
butane-2-one-O,O',O"- (vinylsilylidyne)trioxime 2224-33-1	Usine de traitement des eaux usées.		10 mg/l				
butane-2-one-O,O',O"- (vinylsilylidyne)trioxime 2224-33-1	Sédiments (eau douce)				1,02 mg/kg		
butane-2-one-O,O',O"- (vinylsilylidyne)trioxime 2224-33-1	Eau salée				0,102 mg/kg		
butane-2-one-O,O',O"- (vinylsilylidyne)trioxime 2224-33-1	Тегге				0,05 mg/kg		
N-(3- (triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine 1760-24-3	Eau douce		0,062 mg/l				
N-(3- (triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine 1760-24-3	Eau salée		0,0062 mg/l				
N-(3- (triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine 1760-24-3	Eau (libérée par intermittence)		0,62 mg/l				
N-(3- (triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine 1760-24-3	Sédiments (eau douce)				0,22 mg/kg		
N-(3- (triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine 1760-24-3	Sédiments (eau salée)				0,022 mg/kg		
N-(3- (triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine 1760-24-3	Тегте				0,0085 mg/kg		
N-(3- (triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine 1760-24-3	Usine de traitement des eaux usées.		25 mg/l				

Derived No-Effect Level (DNEL):

Nom listé	Application Area	Voie d'expositio n	Health Effect	Exposure Time	Valeur	Remarques
butane-2-one-O,O',O"- (méthylsilylidyne)trioxime 22984-54-9	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		0,988 mg/m3	
butane-2-one-O,O',O"- (méthylsilylidyne)trioxime 22984-54-9	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		0,14 mg/kg	
butane-2-one-O,O',O"- (méthylsilylidyne)trioxime 22984-54-9	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		0,174 mg/m3	
butane-2-one-O,O',O"- (méthylsilylidyne)trioxime 22984-54-9	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		0,05 mg/kg	
butane-2-one-O,O',O"- (méthylsilylidyne)trioxime 22984-54-9	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		0,05 mg/kg	
butane-2-one-O,O',O"- (vinylsilylidyne)trioxime 2224-33-1	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		1,03 mg/m3	
butane-2-one-O,O',O"- (vinylsilylidyne)trioxime 2224-33-1	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		0,146 mg/kg	
butane-2-one-O,O',O"- (vinylsilylidyne)trioxime 2224-33-1	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		0,181 mg/m3	
butane-2-one-O,O',O"- (vinylsilylidyne)trioxime 2224-33-1	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		0,052 mg/kg	
butane-2-one-O,O',O"- (vinylsilylidyne)trioxime 2224-33-1	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		0,052 mg/kg	
N-(3- (triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine 1760-24-3	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		35,3 mg/m3	
N-(3- (triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine 1760-24-3	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		5 mg/kg	
N-(3- (triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine 1760-24-3	Travailleurs	dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		5 mg/kg	
N-(3- (triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine 1760-24-3	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		8,7 mg/m3	
N-(3- (triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine 1760-24-3	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		2,5 mg/kg	
N-(3- (triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine 1760-24-3	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		2,5 mg/kg	
N-(3- (triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine 1760-24-3	Grand public	dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		17 mg/kg	

Indice Biologique d'Exposition:

aucun(e)

8.2. Contrôles de l'exposition:

Protection respiratoire:

Masque de protection approprié en cas de ventilation insuffisante.

Filtre de combinaison: ABEKP (EN 14387)

Cette recommandation devra être adpatée en fonction des conditions locales.

Protection des mains:

En cas de contact prolongé, il est recommandé de porter des gants en caoutchouc nitrile conformément à la norme EN 374. épaisseur > 0,1 mm

temps de pénétration > 10 minutes

En cas de contact prolongé et répété il est à observer que les normes de pénétration seront en pratique beaucoup plus courtes que celles stipulées par la norme EN 374. Les gants de protection devront être testés quant à leur adaptation au travail spécifique (p.ex. stabilité mécanique et thermique, résistance au produit, antistatique etc.). Aux premiers signes d'usure ils devront être remplacés. Les indications du producteur des gants et mesures de sécurité sont à observer dans tous les cas. Nous conseillons délaborer un plan de soins des mains en collaboration avec le producteur des gants et la fédération industrielle.

Protection des yeux:

Lunettes de protection étanches.

L'équipement de protection pour les yeux doit être conforme à la norme EN166.

Protection du corps:

vêtement de protection approprié

Les vêtements de protection doivent être conformes à la norme EN14605 en cas d'éclaboussures de liquide, et à la norme EN13982 en cas d'exposition aux poussières.

équipement de protection conseillé pour le personnel:

Les informations fournies sur les équipements de protection individuelle sont données uniquement à titre indicatif. Une évaluation complète des risques doit être menée avant d'utiliser ce produit afin de déterminer les équipements de protection individuelle appropriés et qui répondent aux exigences locales. Les équipements de protection individuelle doivent être conformes aux normes EN pertinentes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect solide

pâteux transparent caractéristique

Odeur caracte

seuil olfactif Il n'y a pas de données / Non applicable

pH Il n'y a pas de données / Non applicable

Point de fusion II n'y a pas de données / Non applicable
Température de solidification II n'y a pas de données / Non applicable
Point initial d'ébullition II n'y a pas de données / Non applicable

Point d'éclair > 100 °C (> 212 °F); Certificate of Supplier (Closed cup)

Taux d'évaporation II n'y a pas de données / Non applicable Inflammabilité II n'y a pas de données / Non applicable Limites d'explosivité II n'y a pas de données / Non applicable Pression de vapeur II n'y a pas de données / Non applicable

Densité relative de vapeur: Il n'y a pas de données / Non applicable

Densité 1,0 g/cm³

(20 °C (68 °F))

Densité en vrac

Il n'y a pas de données / Non applicable

Solubilité

Il n'y a pas de données / Non applicable

Solubilité Il n'y a pas de données / Non applicable Solubilité qualitative Insoluble

Coefficient de partage: n-octanol/eau

Température d'auto-inflammabilité

Température de décomposition

Il n'y a pas de données / Non applicable

Il n'y a pas de données / Non applicable

Il n'y a pas de données / Non applicable

Viscosité II n'y a pas de données / Non applicable
Viscosité (cinématique) II n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés explosives II n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés comburantes II n'y a pas de données / Non applicable

9.2. Autres informations

(23 °C (73.4 °F); Solv.: Eau)

Il n'y a pas de données / Non applicable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir section réactivité

10.4. Conditions à éviter

Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

10.5. Matières incompatibles

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Méthyl éthyl cétoxime formée pendant le traitement.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité orale aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses	Valeur	Valeur	Espèces	Méthode
No. CAS	type			
Distillats moyens	LD50	> 5.000 mg/kg	rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
hydrotraités (pétrole) -				
non spécifié				
64742-46-7	T D 70	2.442 7		07.07.0
Butane-2-one-O,O',O"- (méthylsilylidyne)trioxim	LD50	2.463 mg/kg	rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
e (methylshylldylle)trioxim				
22984-54-9				
Ethyl-Méthyl ketoxime	LD50	2.326 mg/kg	rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
96-29-7				,
Oximino vinylsilane	LD50	> 2.000 mg/kg	rat	OECD Guideline 425 (Acute Oral Toxicity: Up-and-Down
2224-33-1				Procedure)
N-(3-	LD50	2.295 mg/kg	rat	EPA OPPTS 870.1100 (Acute Oral Toxicity)
(triméthoxysilyl)propyl)ét				
hylenediamine				
1760-24-3				

Toxicité dermale aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Espèces	Méthode
Distillats moyens hydrotraités (pétrole) - non spécifié 64742-46-7	LD50	> 2.000 mg/kg	lapins	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
Butane-2-one-O,O',O"- (méthylsilylidyne)trioxim e 22984-54-9	LD50	> 2.000 mg/kg	rat	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
Ethyl-Méthyl ketoxime 96-29-7	Estimatio n de la toxicité aiguë (ETA)	1.100 mg/kg		Jugement d'experts
Ethyl-Méthyl ketoxime 96-29-7	LD50	> 1.000 mg/kg	lapins	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
Oximino vinylsilane 2224-33-1	LD50	> 2.009 mg/kg	rat	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
N-(3- (triméthoxysilyl)propyl)ét hylenediamine 1760-24-3	LD50	> 2.000 mg/kg	rat	EPA OPPTS 870.1200 (Acute Dermal Toxicity)

Toxicité inhalative aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses	Valeur	Valeur	Atmosphère	Temps	Espèces	Méthode
No. CAS	type		d'essai	d'expositi		
				on		
Distillats moyens hydrotraités (pétrole) - non spécifié 64742-46-7	LC50	> 5,266 mg/l	poussières/brouil lard	4 h	rat	non spécifié
N-(3- (triméthoxysilyl)propyl)ét hylenediamine 1760-24-3	LC50	1,49 - 2,44 mg/l	poussières/brouil lard	4 h	rat	EPA OPPTS 870.1300 (Acute inhalation toxicity)

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Butane-2-one-O,O',O"- (méthylsilylidyne)trioxim e 22984-54-9	non irritant	4 h	lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)
Ethyl-Méthyl ketoxime 96-29-7	légèrement irritant	24 h	lapins	non spécifié

Lésions oculaires graves/irritation oculair:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Butane-2-one-O,O',O"- (méthylsilylidyne)trioxim e 22984-54-9	irritant		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)
Ethyl-Méthyl ketoxime 96-29-7	Category 1 (irreversible effects on the eye)		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)
N-(3- (triméthoxysilyl)propyl)ét hylenediamine 1760-24-3	fortement irritant		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Espèces	Méthode
Butane-2-one-O,O',O"- (méthylsilylidyne)trioxim e 22984-54-9	Sensibilisant	Test de maximisation sur le cobaye	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)
Ethyl-Méthyl ketoxime 96-29-7	sensibilisant	Test de maximisation sur le cobaye	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)
Oximino vinylsilane 2224-33-1	Sensibilisant	Test de maximisation sur le cobaye	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)
N-(3- (triméthoxysilyl)propyl)ét hylenediamine 1760-24-3	sensibilisant	Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques de souris	cochon d'Inde	OECD Guideline 429 (Skin Sensitisation: Local Lymph Node Assay)

Mutagénicité sur les cellules germinales:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type d'étude / Voie d'administration	Activation métabolique / Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Ethyl-Méthyl ketoxime 96-29-7	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		EPA OPPTS 870.5265 (The Salmonella typhimurium Bacterial Reverse Mutation Test)
Ethyl-Méthyl ketoxime 96-29-7	négatif	Essai de mutation génique sur des cellules de mammifère	with		OECD Guideline 476 (In vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test)
Ethyl-Méthyl ketoxime 96-29-7	négatif	Essai de dommage et de réparation d'ADN, dans la synthèse non programmée d'ADN.			OECD Guideline 482 (Genetic Toxicology: DNA Damage and Repair, Unscheduled DNA Synthesis in Mammalian Cells In Vitro)
Oximino vinylsilane 2224-33-1	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)

Cancérogénicit

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses	Résultat	Parcours	Temps	Espèces	Sexe	Méthode
No. CAS		d'application	d'exposition	_		
			/ Fréquence			
			du			
			traitement			
Ethyl-Méthyl ketoxime	cancérigène	inhalation:	3 - 18 m	souris	masculin	EPA OTS 798.3300
96-29-7	-	vapeur	6 h/d, 5 d/w			(Carcinogenicity)

Toxicité pour la reproduction:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Valeur	Type de test	Parcours d'applicatio n	Espèces	Méthode
Ethyl-Méthyl ketoxime 96-29-7	NOAEL F1 >= 200 mg/kg NOAEL F2 >= 200 mg/kg	Two generation study	oral : gavage	rat	non spécifié

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique:

Il n'y a pas de données disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée::

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses	Résultat / Valeur	Parcours	Temps d'exposition/	Espèces	Méthode
No. CAS		d'applicatio	fréquence des soins		
		n			
Butane-2-one-O,O',O"-	NOAEL 10 mg/kg	oral : gavage	28 days	rat	OECD Guideline 422
(méthylsilylidyne)trioxim			7 days/week		(Combined Repeated
e					Dose Toxicity Study with
22984-54-9					the Reproduction /
					Developmental Toxicity
					Screening Test)
Ethyl-Méthyl ketoxime	LOAEL 40 mg/kg	oral: gavage	13 w	rat	non spécifié
96-29-7			daily		
Oximino vinylsilane	NOAEL 10 mg/kg	oral : gavage		rat	OECD Guideline 422
2224-33-1					(Combined Repeated
					Dose Toxicity Study with
					the Reproduction /
					Developmental Toxicity
					Screening Test)

Danger par aspiration:

La classification du mélange est basée sur les données de viscosité.

Substances dangereuses No. CAS	Viscosité (cinématique) Valeur	Température	Méthode	Remarques
Distillats moyens	4 mm2/s	40 °C	non spécifié	
hydrotraités (pétrole) -				
non spécifié				
64742-46-7				

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Informations générales:

Ne pas laisser s'écouler dans les eaux usées, dans la terre ni dans les eaux.

12.1. Toxicité

Toxicité (Poisson):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses	Valeur	Valeur	Temps	Espèces	Méthode
No. CAS	type		d'exposition		
Distillats moyens hydrotraités (pétrole) - non spécifié 64742-46-7	LC50	> 10.000 mg/l	96 h	Pimephales promelas	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Butane-2-one-O,O',O"- (méthylsilylidyne)trioxime 22984-54-9	LC50	> 560 mg/l	96 h	Brachydanio rerio (new name: Danio rerio)	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Ethyl-Méthyl ketoxime 96-29-7	LC50	320 - 1.000 mg/l	96 h	Leuciscus idus	DIN 38412-15
Ethyl-Méthyl ketoxime 96-29-7	NOEC	50 mg/l	14 Jours	Oryzias latipes	OECD Guideline 204 (Fish, Prolonged Toxicity Test: 14-day Study)
Oximino vinylsilane 2224-33-1	LC50	> 560 mg/l	96 h	Brachydanio rerio (new name: Danio rerio)	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Oximino vinylsilane 2224-33-1	NOEC	50 mg/l	14 Jours	Oryzias latipes	OECD Guideline 204 (Fish, Prolonged Toxicity Test: 14-day Study)
N-(3- (triméthoxysilyl)propyl)éthyle nediamine 1760-24-3	LC50	168 mg/l	96 h	Pimephales promelas	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)

Toxicité (Daphnia):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses	Valeur	Valeur	Temps	Espèces	Méthode
No. CAS	type		d'exposition		
Butane-2-one-O,O',O"-	EC50	> 750 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202
(méthylsilylidyne)trioxime					(Daphnia sp. Acute
22984-54-9					Immobilisation Test)
Ethyl-Méthyl ketoxime	EC50	> 500 mg/l	48 h	Daphnia magna	EU Method C.2 (Acute
96-29-7					Toxicity for Daphnia)
Oximino vinylsilane	EC50	201 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202
2224-33-1					(Daphnia sp. Acute
					Immobilisation Test)
N-(3-	EC50	87,4 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202
(triméthoxysilyl)propyl)éthyle					(Daphnia sp. Acute
nediamine					Immobilisation Test)
1760-24-3					·

Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Butane-2-one-O,O',O"- (méthylsilylidyne)trioxime 22984-54-9	NOEC	> 100 mg/l	•	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)
Ethyl-Méthyl ketoxime 96-29-7	NOEC	> 100 mg/l	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)
Oximino vinylsilane 2224-33-1	NOEC	> 100 mg/l	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)
N-(3- (triméthoxysilyl)propyl)éthyle nediamine 1760-24-3	NOEC	> 1 mg/l	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)

Toxicité (Algues):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Butane-2-one-O,O',O"- (méthylsilylidyne)trioxime 22984-54-9	EC50	94 mg/l	72 h	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchneriella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Butane-2-one-O,O',O"- (méthylsilylidyne)trioxime 22984-54-9	NOEC	30 mg/l	72 h	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchneriella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Ethyl-Méthyl ketoxime 96-29-7	EC50	11,8 mg/l	72 h	Scenedesmus capricornutum	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Ethyl-Méthyl ketoxime 96-29-7	NOEC	2,56 mg/l	72 h	Scenedesmus capricornutum	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Oximino vinylsilane 2224-33-1	EC50	94 mg/l	72 h	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchneriella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Oximino vinylsilane 2224-33-1	NOEC	30 mg/l	72 h	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchneriella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
N-(3- (triméthoxysilyl)propyl)éthyle nediamine 1760-24-3	EC50	8,8 mg/l	96 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
N-(3- (triméthoxysilyl)propyl)éthyle nediamine 1760-24-3	NOEC	3,1 mg/l	96 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)

Toxicité pour les microorganismes

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses	Valeur	Valeur	Temps	Espèces	Méthode
No. CAS	type		d'exposition		
Butane-2-one-O,O',O"-	EC50	> 1.000 mg/l	3 h	activated sludge of a	OECD Guideline 209
(méthylsilylidyne)trioxime				predominantly domestic sewage	(Activated Sludge,
22984-54-9					Respiration Inhibition Test)
Ethyl-Méthyl ketoxime	EC10	177 mg/l	17 h		DIN 38412, part 8
96-29-7					(Pseudomonas
					Zellvermehrungshemm-
					Test)
N-(3-	CE50	435 mg/l	3 h		OECD Guideline 209
(triméthoxysilyl)propyl)éthyle					(Activated Sludge,
nediamine					Respiration Inhibition Test)
1760-24-3					

12.2. Persistance et dégradabilité

Substances dangereuses	Résultat	Type de test	Dégradabilité	Temps	Méthode
No. CAS				d'exposition	
Distillats moyens hydrotraités	Non facilement	aérobie	30 %	28 Jours	OECD Guideline 301 D (Ready
(pétrole) - non spécifié	biodégradable.				Biodegradability: Closed Bottle
64742-46-7					Test)
Butane-2-one-O,O',O"-	Non facilement	aérobie	26 %	28 Jours	OECD Guideline 301 C (Ready
(méthylsilylidyne)trioxime	biodégradable.				Biodegradability: Modified MITI
22984-54-9					Test (I))
Ethyl-Méthyl ketoxime	biodégradable de façon	aérobie	70 %	14 Jours	OECD Guideline 302 B (Inherent
96-29-7	inhérente				biodegradability: Zahn-
					Wellens/EMPA Test)
Oximino vinylsilane	Non facilement	aérobie	26 %	28 day	OECD Guideline 301 C (Ready
2224-33-1	biodégradable.				Biodegradability: Modified MITI
					Test (I))
N-(3-		aérobie	50 %		OECD Guideline 301 A (new
(triméthoxysilyl)propyl)éthyle					version) (Ready Biodegradability:
nediamine					DOC Die Away Test)
1760-24-3					- '

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Substances dangereuses No. CAS	Facteur de bioconcen- tration (BCF)	Temps d'exposition	Température	Espèces	Méthode
Ethyl-Méthyl ketoxime 96-29-7	0,5 - 0,6	42 Jours	25 °C	Oryzias latipes	OECD Guideline 305 C (Bioaccumulation: Test for the Degree of Bioconcentration in Fish)

12.4. Mobilité dans le sol

Substances dangereuses	LogPow	Température	Méthode
No. CAS		_	
Ethyl-Méthyl ketoxime	0,65	25 °C	OECD Guideline 107 (Partition Coefficient (n-octanol / water), Shake
96-29-7			Flask Method)
N-(3-	-1,67		non spécifié
(triméthoxysilyl)propyl)éthyle			
nediamine			
1760-24-3			

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances dangereuses	PBT / vPvB
No. CAS	
Butane-2-one-O,O',O"-	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et
(méthylsilylidyne)trioxime	Très Bioaccumulable (vPvB).
22984-54-9	
Ethyl-Méthyl ketoxime	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et
96-29-7	Très Bioaccumulable (vPvB).
Oximino vinylsilane	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et
2224-33-1	Très Bioaccumulable (vPvB).
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et
1760-24-3	Très Bioaccumulable (vPvB).

12.6. Autres effets néfastes

Il n'y a pas de données disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Evacuation du produit:

Eliminer les déchets et résidus conformément aux conditions fixées par les autorités locales

Evacuation d'emballage non nettoyé:

Seuls les emballages nettoyés soigneusement pourront être recyclés.

Code de déchet 080409

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.4. Groupe d'emballage

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.5. Dangers pour l'environnement

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15:Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Teneur VOC

0,0 %

(VOCV 814.018 Ord. sur les COV)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation sur la sécurité chimique n'a pas été menée.

Prescriptions/consignes nationales (France):

Informations générales: Liste non exhaustive de textes législatifs réglementaires et administratifs

applicables au produit:

Préparations dangereuses: Préparations dangereuses :

Code du travail (articles L4411-1 à 6, R4411, R4412, R4722-10 à 12 et 26,

R4724-8 à 13), relatif à la déclaration, la classification, l'emballage et l'étiquetage

de substances.

Protection des travailleurs: Hygiène et sécurité au travail:

Code du Travail : Articles R 4141-1 à 16 relatives aux commentaires techniques des dispositions concernant l'aération et l'assainissement des lieux de travail. Articles R4141-1-3-4-11-13-16 et R4643-1 (formation à la sécurité). Articles R

4323-104-105 (cuves, bassins, réservoirs).

Maladies professionnelles : Code de la Sécurité Sociale (articles L461-1 à 461-8). Tableaux des maladies professionnelles prévu à l'article R 461-1 à 8 publiés dans le fascicule INRS ED835, en accord avec le Ministère de l'Emploi et de la

Solidarité.

N° tableau des maladies

professionnelles:

65

84

Protection de l'environnement: Protection de l'environnement:

Déchets: loi 92-646 et 95-101 (relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux), décret 2007-1467 2007-10-12, décret 2002-540

(relatif à la classification des déchets dangereux).

RUBRIQUE 16:Autres informations

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H312 Nocif par contact cutané.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

Informations complémentaires:

Cette Fiche de données de sécurité a été rédigée pour la vente des produits Henkel et à destination des acquéreurs de ces produits Henkel. Cette FDS se base sur le règlement européen 1907/2006/CE et fournit des informations conformément à la législation applicable uniquement dans l'Union Européenne. A cet égard, aucune déclaration ni garantie ou représentation, quel qu'il soit, n'a été fournie quant au respect de la règlementation en vigueur d'une autre juridiction autre que l'Union Européenne. En cas d'export hors de l'Union Européenne, veuillez consulter la Fiche de Données de Sécurité du pays concerné pour garantir la conformité ou contacter le département Henkel « Sécurité Produits et Affaires Règlementaires » (ua-productsafety.fr@henkel.com), avant d'exporter dans un autre pays hors de l'Union Européenne.

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.

Cher Client,

HENKEL s'engage à créer un avenir durable en favorisant toutes les opportunités d'amélioration, tout au long de la chaîne de valeur. Si vous souhaitez y contribuer en basculant d'une version papier à une version électronique de la FDS, merci de contacter votre représentant local du Service Clients. Nous recommandons d'utiliser une adresse électronique non-personnelle (par exemple : FDS@votre_societe.com).

Les modifications réalisées dans cette fiche de données de sécurité sont indiquées par une ligne verticale en partie gauche du document.Le texte correspondant est affiché dans une couleur différente sur des champs ombrés



Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006 dans sa version révisée

Page 1 sur 17

No. FDS: 462391 V002.0

Révision: 04.03.2020

Date d'impression: 18.06.2021 Remplace la version du: 04.08.2014

Rubson Silicone Bâtiment, translucide

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Rubson Silicone Bâtiment, translucide

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation prévue:

Masse de jointoiement, Polymère modifié au silane

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Henkel France SAS Rue de Silly 161

92100 Boulogne Billancourt

France

Téléphone: +33 (1) 4684 9000 Fax: +33 (1) 4684 9090

ua-productsafety.fr@henkel.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° d' appel d' urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59 (24h)

Centre Anti-Poisons de Paris, France: Tel (emergency): +33.1.40.05.48.48

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CLP):

Sensibilisant de la peau H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Catégorie 1

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage (CLP):

Pictogramme de danger:



Contient

Oximino vinylsilane

Butane-2-one-O,O',O"-(méthylsilylidyne)trioxime

Ethyl-Méthyl ketoxime

N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine

Mention d'avertissement:	Attention
Mention de danger:	H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
Conseil de prudence:	P102 Tenir hors de portée des enfants.
consen de pradence.	P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
	P280 Porter des gants de protection.
	P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale.

2.3. Autres dangers

Méthyl éthyl cétoxime formée pendant le traitement.

Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Description chimique générale:

Masse de jointoiement siliconée à 1 C

Substances de base pour préparations:

Polydiméthylsiloxane

Matières de charge inorganiques

Déclaration des ingrédients conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008

Substances dangereuses No. CAS	Numéro CE N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
Distillats moyens hydrotraités (pétrole) - non spécifié 64742-46-7	265-148-2	5- 20 %	Asp. Tox. 1 H304
Butane-2-one-O,O',O"- (méthylsilylidyne)trioxime 22984-54-9	245-366-4 01-2119970560-38 01-2119987100-43	1- < 5 %	Skin Sens. 1B H317 Eye Irrit. 2 H319 STOT RE 2 H373
Ethyl-Méthyl ketoxime 96-29-7	202-496-6 01-2119539477-28	0,1-< 1 %	Eye Dam. 1 H318 Skin Sens. 1 H317 Carc. 2 H351 Acute Tox. 4; Cutané(e) H312
Oximino vinylsilane 2224-33-1	218-747-8 01-2119970537-27	0,1-< 1 %	Skin Sens. 1 H317 Eye Dam. 1 H318 STOT RE 2 H373
N-(3- (triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine 1760-24-3	217-164-6 01-2119970215-39	0,1-< 1 %	Skin Sens. 1 H317 Eye Dam. 1 H318 Acute Tox. 4; Inhalation H332 STOT RE 2; Inhalation H373

Voir texte complet des phrases H et autres abréviations dans paragraphe 16 "Autres informations" Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de tavail.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales:

En cas de malaise consulter un médecin.

Inhalation:

Air frais; en cas de persistance des maux, consulter un médecin.

Contact avec la peau:

Laver à l'eau courante et au savon. Soin de la peau. Enlever les vêtements souillés, imbibés. Si nécessaire consulter un dermatologue

Contact avec les yeux:

Laver immédiatement avec de l'eau douce ou une solution de rinçage durant au moins 5 minutes. S'il appraît une douleur, une rougeur ou une gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste.

Ingestion:

Rincer l'intérieur de la bouche, boire 1 à 2 verres d'eau, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut provoquer une allergie cutanée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Voir section: Description des premiers secours

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Dioxyde de carbone, mousse, poudre, jet d'eau, eau pulverisée.

Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, possibilité de dégagement d'oxyde de carbone (CO) et de dioxyde de carbone (CO2)

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un équipement de sécurité.

Porter un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de protection individuel.

Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Balayer mécaniquement.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément a la section 13.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir le conseil a la section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Ventiler suffisamment les lieux de travail.

Mesures d'hygiène:

Pendant le travail ne pas manger, boire, fumer.

Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Maintenir les emballages fermés hermétiquement.

Stocker dans un endroit frais et sec.

Températures conseillées: entre + 5 °C et + 25 °C

Ne pas stocker avec des denrées alimentaires.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Masse de jointoiement, Polymère modifié au silane

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Valable pour France

	ı				
Composant Substance réglementée	ppm	mg/m³	Tvpe de valeur	Catégorie d'exposition court	Base réglementaire
			J 1	. 8,5	
				terme / Remarques	

Predicted No-Effect Concentration (PNEC):

Nom listé	Environmental Compartment	Temps d'expositio n	Valeur		Remarques		
		ш	mg/l	ppm	mg/kg	autres	
butane-2-one-O,O',O"- (méthylsilylidyne)trioxime 22984-54-9	Eau douce		0,26 mg/l	pp	mg/ng	uures	
butane-2-one-O,O',O"- (méthylsilylidyne)trioxime 22984-54-9	Eau salée		0,026 mg/l				
butane-2-one-O,O',O"- (méthylsilylidyne)trioxime 22984-54-9	Eau (libérée par intermittence)		0,12 mg/l				
butane-2-one-O,O',O"- (méthylsilylidyne)trioxime 22984-54-9	Usine de traitement des eaux usées.		10 mg/l				
butane-2-one-O,O',O"- (méthylsilylidyne)trioxime 22984-54-9	Sédiments (eau douce)				1,02 mg/kg		
butane-2-one-O,O',O"- (méthylsilylidyne)trioxime 22984-54-9	Sédiments (eau salée)				0,102 mg/kg		
butane-2-one-O,O',O"- (méthylsilylidyne)trioxime 22984-54-9	Terre				0,05 mg/kg		
butane-2-one-O,O',O"- (vinylsilylidyne)trioxime 2224-33-1	Eau douce		0,26 mg/l				
butane-2-one-O,O',O"- (vinylsilylidyne)trioxime 2224-33-1	Eau salée		0,026 mg/l				
butane-2-one-O,O',O"- (vinylsilylidyne)trioxime 2224-33-1	Eau (libérée par intermittence)		0,12 mg/l				
butane-2-one-O,O',O"- (vinylsilylidyne)trioxime 2224-33-1	Usine de traitement des eaux usées.		10 mg/l				
butane-2-one-O,O',O"- (vinylsilylidyne)trioxime 2224-33-1	Sédiments (eau douce)				1,02 mg/kg		
butane-2-one-O,O',O"- (vinylsilylidyne)trioxime 2224-33-1	Eau salée				0,102 mg/kg		
butane-2-one-O,O',O"- (vinylsilylidyne)trioxime 2224-33-1	Terre				0,05 mg/kg		
N-(3- (triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine 1760-24-3	Eau douce		0,062 mg/l				
N-(3- (triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine 1760-24-3	Eau salée		0,0062 mg/l				
N-(3- (triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine 1760-24-3	Eau (libérée par intermittence)		0,62 mg/l				
N-(3- (triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine 1760-24-3	Sédiments (eau douce)				0,22 mg/kg		
N-(3- (triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine 1760-24-3	Sédiments (eau salée)				0,022 mg/kg		
N-(3- (triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine 1760-24-3	Terre				0,0085 mg/kg		
N-(3- (triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine 1760-24-3	Usine de traitement des eaux usées.		25 mg/l				

Derived No-Effect Level (DNEL):

Nom listé	Application Area	Voie d'expositio n	Health Effect	Exposure Time	Valeur	Remarques
butane-2-one-O,O',O"- (méthylsilylidyne)trioxime 22984-54-9	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		0,988 mg/m3	
butane-2-one-O,O',O"- (méthylsilylidyne)trioxime 22984-54-9	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		0,14 mg/kg	
butane-2-one-O,O',O"- (méthylsilylidyne)trioxime 22984-54-9	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		0,174 mg/m3	
butane-2-one-O,O',O"- (méthylsilylidyne)trioxime 22984-54-9	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		0,05 mg/kg	
butane-2-one-O,O',O"- (méthylsilylidyne)trioxime 22984-54-9	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		0,05 mg/kg	
butane-2-one-O,O',O"- (vinylsilylidyne)trioxime 2224-33-1	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		1,03 mg/m3	
butane-2-one-O,O',O"- (vinylsilylidyne)trioxime 2224-33-1	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		0,146 mg/kg	
butane-2-one-O,O',O"- (vinylsilylidyne)trioxime 2224-33-1	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		0,181 mg/m3	
butane-2-one-O,O',O"- (vinylsilylidyne)trioxime 2224-33-1	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		0,052 mg/kg	
butane-2-one-O,O',O"- (vinylsilylidyne)trioxime 2224-33-1	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		0,052 mg/kg	
N-(3- (triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine 1760-24-3	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		35,3 mg/m3	
N-(3- (triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine 1760-24-3	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		5 mg/kg	
N-(3- (triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine 1760-24-3	Travailleurs	dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		5 mg/kg	
N-(3- (triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine 1760-24-3	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		8,7 mg/m3	
N-(3- (triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine 1760-24-3	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		2,5 mg/kg	
N-(3- (triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine 1760-24-3	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		2,5 mg/kg	
N-(3- (triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine 1760-24-3	Grand public	dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		17 mg/kg	

Indice Biologique d'Exposition:

aucun(e)

8.2. Contrôles de l'exposition:

Protection respiratoire:

Masque de protection approprié en cas de ventilation insuffisante.

Filtre de combinaison: ABEKP (EN 14387)

Cette recommandation devra être adpatée en fonction des conditions locales.

Protection des mains:

En cas de contact prolongé, il est recommandé de porter des gants en caoutchouc nitrile conformément à la norme EN 374. épaisseur > 0,1 mm

temps de pénétration > 10 minutes

En cas de contact prolongé et répété il est à observer que les normes de pénétration seront en pratique beaucoup plus courtes que celles stipulées par la norme EN 374. Les gants de protection devront être testés quant à leur adaptation au travail spécifique (p.ex. stabilité mécanique et thermique, résistance au produit, antistatique etc.). Aux premiers signes d'usure ils devront être remplacés. Les indications du producteur des gants et mesures de sécurité sont à observer dans tous les cas. Nous conseillons délaborer un plan de soins des mains en collaboration avec le producteur des gants et la fédération industrielle.

Protection des yeux:

Lunettes de protection étanches.

L'équipement de protection pour les yeux doit être conforme à la norme EN166.

Protection du corps:

vêtement de protection approprié

Les vêtements de protection doivent être conformes à la norme EN14605 en cas d'éclaboussures de liquide, et à la norme EN13982 en cas d'exposition aux poussières.

équipement de protection conseillé pour le personnel:

Les informations fournies sur les équipements de protection individuelle sont données uniquement à titre indicatif. Une évaluation complète des risques doit être menée avant d'utiliser ce produit afin de déterminer les équipements de protection individuelle appropriés et qui répondent aux exigences locales. Les équipements de protection individuelle doivent être conformes aux normes EN pertinentes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect solide

pâteux transparent

Odeur caractéristique

seuil olfactif Il n'y a pas de données / Non applicable

pH Il n'y a pas de données / Non applicable

Point de fusion II n'y a pas de données / Non applicable
Température de solidification II n'y a pas de données / Non applicable
Point initial d'ébullition II n'y a pas de données / Non applicable

Point d'éclair > 100 °C (> 212 °F); Certificate of Supplier

(Closed cup)
Taux d'évaporation
Il n'y a pas de données / Non applicable
Inflammabilité
Il n'y a pas de données / Non applicable
Limites d'explosivité
Il n'y a pas de données / Non applicable
Pression de vapeur
Il n'y a pas de données / Non applicable

Densité relative de vapeur:

Il n'y a pas de données / Non applicable

Densité 1,0 g/cm3

(20 °C (68 °F))

Densité en vrac

Il n'y a pas de données / Non applicable
Solubilité

Il n'y a pas de données / Non applicable

Solubilité Il n'y a pas de données / Non applicable Solubilité qualitative Insoluble

Coefficient de partage: n-octanol/eau Il n'y a pas de données / Non applicable Température d'auto-inflammabilité Il n'y a pas de données / Non applicable Température de décomposition Il n'y a pas de données / Non applicable

Viscosité II n'y a pas de données / Non applicable Viscosité (cinématique) II n'y a pas de données / Non applicable Propriétés explosives II n'y a pas de données / Non applicable Propriétés comburantes II n'y a pas de données / Non applicable

9.2. Autres informations

(23 °C (73.4 °F); Solv.: Eau)

Il n'y a pas de données / Non applicable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir section réactivité

10.4. Conditions à éviter

Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

10.5. Matières incompatibles

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Méthyl éthyl cétoxime formée pendant le traitement.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité orale aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses	Valeur	Valeur	Espèces	Méthode
No. CAS	type			
Distillats moyens	LD50	> 5.000 mg/kg	rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
hydrotraités (pétrole) -				
non spécifié				
64742-46-7	T D 70	2.442 7		07.07.0
Butane-2-one-O,O',O"- (méthylsilylidyne)trioxim	LD50	2.463 mg/kg	rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
e (methylshylldylle)trioxim				
22984-54-9				
Ethyl-Méthyl ketoxime	LD50	2.326 mg/kg	rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
96-29-7				,
Oximino vinylsilane	LD50	> 2.000 mg/kg	rat	OECD Guideline 425 (Acute Oral Toxicity: Up-and-Down
2224-33-1				Procedure)
N-(3-	LD50	2.295 mg/kg	rat	EPA OPPTS 870.1100 (Acute Oral Toxicity)
(triméthoxysilyl)propyl)ét				
hylenediamine				
1760-24-3				

Toxicité dermale aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Espèces	Méthode
Distillats moyens hydrotraités (pétrole) - non spécifié 64742-46-7	LD50	> 2.000 mg/kg	lapins	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
Butane-2-one-O,O',O"- (méthylsilylidyne)trioxim e 22984-54-9	LD50	> 2.000 mg/kg	rat	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
Ethyl-Méthyl ketoxime 96-29-7	Estimatio n de la toxicité aiguë (ETA)	1.100 mg/kg		Jugement d'experts
Ethyl-Méthyl ketoxime 96-29-7	LD50	> 1.000 mg/kg	lapins	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
Oximino vinylsilane 2224-33-1	LD50	> 2.009 mg/kg	rat	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
N-(3- (triméthoxysilyl)propyl)ét hylenediamine 1760-24-3	LD50	> 2.000 mg/kg	rat	EPA OPPTS 870.1200 (Acute Dermal Toxicity)

Toxicité inhalative aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses	Valeur	Valeur	Atmosphère	Temps	Espèces	Méthode
No. CAS	type		d'essai	d'expositi		
				on		
Distillats moyens hydrotraités (pétrole) - non spécifié 64742-46-7	LC50	> 5,266 mg/l	poussières/brouil lard	4 h	rat	non spécifié
N-(3- (triméthoxysilyl)propyl)ét hylenediamine 1760-24-3	LC50	1,49 - 2,44 mg/l	poussières/brouil lard	4 h	rat	EPA OPPTS 870.1300 (Acute inhalation toxicity)

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses	Résultat	Temps	Espèces	Méthode
No. CAS		d'expositi		
		on		
Butane-2-one-O,O',O"- (méthylsilylidyne)trioxim	non irritant	4 h	lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)
e				
22984-54-9				
Ethyl-Méthyl ketoxime	légèrement	24 h	lapins	non spécifié
96-29-7	irritant			

Lésions oculaires graves/irritation oculair:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Butane-2-one-O,O',O"- (méthylsilylidyne)trioxim e 22984-54-9	irritant		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)
Ethyl-Méthyl ketoxime 96-29-7	Category 1 (irreversible effects on the eye)		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)
N-(3- (triméthoxysilyl)propyl)ét hylenediamine 1760-24-3	fortement irritant		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses	Résultat	Type de test	Espèces	Méthode
No. CAS				
Butane-2-one-O,O',O"- (méthylsilylidyne)trioxim	Sensibilisant	Test de maximisation sur le cobaye	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)
e				
22984-54-9				
Ethyl-Méthyl ketoxime	sensibilisant	Test de maximisation sur le	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)
96-29-7		cobaye		
Oximino vinylsilane	Sensibilisant	Test de maximisation sur le	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)
2224-33-1		cobaye		
N-(3-	sensibilisant	Essai de stimulation locale	cochon d'Inde	OECD Guideline 429 (Skin Sensitisation:
(triméthoxysilyl)propyl)ét		des ganglions lymphatiques		Local Lymph Node Assay)
hylenediamine		de souris		
1760-24-3				

Mutagénicité sur les cellules germinales:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type d'étude / Voie d'administration	Activation métabolique / Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Ethyl-Méthyl ketoxime 96-29-7	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		EPA OPPTS 870.5265 (The Salmonella typhimurium Bacterial Reverse Mutation Test)
Ethyl-Méthyl ketoxime 96-29-7	négatif	Essai de mutation génique sur des cellules de mammifère	with		OECD Guideline 476 (In vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test)
Ethyl-Méthyl ketoxime 96-29-7	négatif	Essai de dommage et de réparation d'ADN, dans la synthèse non programmée d'ADN.			OECD Guideline 482 (Genetic Toxicology: DNA Damage and Repair, Unscheduled DNA Synthesis in Mammalian Cells In Vitro)
Oximino vinylsilane 2224-33-1	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)

Cancérogénicit

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule

Substances dangereuses	Résultat	Parcours	Temps	Espèces	Sexe	Méthode
No. CAS		d'application	d'exposition	_		
			/ Fréquence			
			du			
			traitement			
Ethyl-Méthyl ketoxime	cancérigène	inhalation:	3 - 18 m	souris	masculin	EPA OTS 798.3300
96-29-7		vapeur	6 h/d, 5 d/w			(Carcinogenicity)

Toxicité pour la reproduction:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Valeur	Type de test	Parcours d'applicatio n	Espèces	Méthode
Ethyl-Méthyl ketoxime 96-29-7	NOAEL F1 \geq 200 mg/kg NOAEL F2 \geq 200 mg/kg	Two generation study	oral : gavage	rat	non spécifié

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique:

Il n'y a pas de données disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée::

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses	Résultat / Valeur	Parcours	Temps d'exposition/	Espèces	Méthode
No. CAS		d'applicatio	fréquence des soins		
		n			
Butane-2-one-O,O',O"-	NOAEL 10 mg/kg	oral: gavage	28 days	rat	OECD Guideline 422
(méthylsilylidyne)trioxim			7 days/week		(Combined Repeated
e					Dose Toxicity Study with
22984-54-9					the Reproduction /
					Developmental Toxicity
					Screening Test)
Ethyl-Méthyl ketoxime	LOAEL 40 mg/kg	oral : gavage	13 w	rat	non spécifié
96-29-7			daily		_
Oximino vinylsilane	NOAEL 10 mg/kg	oral : gavage		rat	OECD Guideline 422
2224-33-1					(Combined Repeated
					Dose Toxicity Study with
					the Reproduction /
					Developmental Toxicity
					Screening Test)

Danger par aspiration:

La classification du mélange est basée sur les données de viscosité.

Substances dangereuses No. CAS	Viscosité (cinématique) Valeur	Température	Méthode	Remarques
Distillats moyens	4 mm2/s	40 °C	non spécifié	
hydrotraités (pétrole) -				
non spécifié				
64742-46-7				

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Informations générales:

Ne pas laisser s'écouler dans les eaux usées, dans la terre ni dans les eaux.

12.1. Toxicité

Toxicité (Poisson):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses	Valeur	Valeur	Temps	Espèces	Méthode
No. CAS	type		d'exposition		
Distillats moyens hydrotraités (pétrole) - non spécifié 64742-46-7	LC50	> 10.000 mg/l	96 h	Pimephales promelas	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Butane-2-one-O,O',O"- (méthylsilylidyne)trioxime 22984-54-9	LC50	> 560 mg/l	96 h	Brachydanio rerio (new name: Danio rerio)	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Ethyl-Méthyl ketoxime 96-29-7	LC50	320 - 1.000 mg/l	96 h	Leuciscus idus	DIN 38412-15
Ethyl-Méthyl ketoxime 96-29-7	NOEC	50 mg/l	14 Jours	Oryzias latipes	OECD Guideline 204 (Fish, Prolonged Toxicity Test: 14-day Study)
Oximino vinylsilane 2224-33-1	LC50	> 560 mg/l	96 h	Brachydanio rerio (new name: Danio rerio)	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Oximino vinylsilane 2224-33-1	NOEC	50 mg/l	14 Jours	Oryzias latipes	OECD Guideline 204 (Fish, Prolonged Toxicity Test: 14-day Study)
N-(3- (triméthoxysilyl)propyl)éthyle nediamine 1760-24-3	LC50	168 mg/l	96 h	Pimephales promelas	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)

Toxicité (Daphnia):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Butane-2-one-O,O',O"- (méthylsilylidyne)trioxime 22984-54-9	EC50	> 750 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Ethyl-Méthyl ketoxime 96-29-7	EC50	> 500 mg/l	48 h	Daphnia magna	EU Method C.2 (Acute Toxicity for Daphnia)
Oximino vinylsilane 2224-33-1	EC50	201 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
N-(3- (triméthoxysilyl)propyl)éthyle nediamine 1760-24-3	EC50	87,4 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)

Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS		Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Butane-2-one-O,O',O"- (méthylsilylidyne)trioxime 22984-54-9	type NOEC			Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)
Ethyl-Méthyl ketoxime 96-29-7	NOEC	> 100 mg/l	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)
Oximino vinylsilane 2224-33-1	NOEC	> 100 mg/l	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)
N-(3- (triméthoxysilyl)propyl)éthyle nediamine 1760-24-3	NOEC	> 1 mg/l	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)

Toxicité (Algues):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Butane-2-one-O,O',O"- (méthylsilylidyne)trioxime 22984-54-9	EC50	94 mg/l	72 h	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchneriella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Butane-2-one-O,O',O"- (méthylsilylidyne)trioxime 22984-54-9	NOEC	30 mg/l	72 h	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchneriella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Ethyl-Méthyl ketoxime 96-29-7	EC50	11,8 mg/l	72 h	Scenedesmus capricornutum	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Ethyl-Méthyl ketoxime 96-29-7	NOEC	2,56 mg/l	72 h	Scenedesmus capricornutum	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Oximino vinylsilane 2224-33-1	EC50	94 mg/l	72 h	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchneriella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Oximino vinylsilane 2224-33-1	NOEC	30 mg/l	72 h	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchneriella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
N-(3- (triméthoxysilyl)propyl)éthyle nediamine 1760-24-3	EC50	8,8 mg/l	96 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
N-(3- (triméthoxysilyl)propyl)éthyle nediamine 1760-24-3	NOEC	3,1 mg/l	96 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)

Toxicité pour les microorganismes

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses	Valeur	Valeur	Temps	Espèces	Méthode
No. CAS	type		d'exposition		
Butane-2-one-O,O',O"-	EC50	> 1.000 mg/l	3 h	activated sludge of a	OECD Guideline 209
(méthylsilylidyne)trioxime				predominantly domestic sewage	(Activated Sludge,
22984-54-9					Respiration Inhibition Test)
Ethyl-Méthyl ketoxime	EC10	177 mg/l	17 h		DIN 38412, part 8
96-29-7					(Pseudomonas
					Zellvermehrungshemm-
					Test)
N-(3-	CE50	435 mg/l	3 h		OECD Guideline 209
(triméthoxysilyl)propyl)éthyle					(Activated Sludge,
nediamine					Respiration Inhibition Test)
1760-24-3					_

12.2. Persistance et dégradabilité

Substances dangereuses	Résultat	Type de test	Dégradabilité	Temps	Méthode
No. CAS				d'exposition	
Distillats moyens hydrotraités	Non facilement	aérobie	30 %	28 Jours	OECD Guideline 301 D (Ready
(pétrole) - non spécifié	biodégradable.				Biodegradability: Closed Bottle
64742-46-7					Test)
Butane-2-one-O,O',O"-	Non facilement	aérobie	26 %	28 Jours	OECD Guideline 301 C (Ready
(méthylsilylidyne)trioxime	biodégradable.				Biodegradability: Modified MITI
22984-54-9					Test (I))
Ethyl-Méthyl ketoxime	biodégradable de façon	aérobie	70 %	14 Jours	OECD Guideline 302 B (Inherent
96-29-7	inhérente				biodegradability: Zahn-
					Wellens/EMPA Test)
Oximino vinylsilane	Non facilement	aérobie	26 %	28 day	OECD Guideline 301 C (Ready
2224-33-1	biodégradable.				Biodegradability: Modified MITI
					Test (I))
N-(3-		aérobie	50 %		OECD Guideline 301 A (new
(triméthoxysilyl)propyl)éthyle					version) (Ready Biodegradability:
nediamine					DOC Die Away Test)
1760-24-3					

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Substances dangereuses	Facteur de	Temps	Température	Espèces	Méthode
No. CAS	bioconcen-	d'exposition			
	tration (BCF)	_			
Ethyl-Méthyl ketoxime	0,5 - 0,6	42 Jours	25 °C	Oryzias latipes	OECD Guideline 305 C
96-29-7					(Bioaccumulation: Test for the
					Degree of Bioconcentration in
					Fish)

12.4. Mobilité dans le sol

Substances dangereuses	LogPow	Température	Méthode
No. CAS			
Ethyl-Méthyl ketoxime	0,65	25 °C	OECD Guideline 107 (Partition Coefficient (n-octanol / water), Shake
96-29-7			Flask Method)
N-(3-	-1,67		non spécifié
(triméthoxysilyl)propyl)éthyle			
nediamine			
1760-24-3			

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances dangereuses No. CAS	PBT / vPvB
Butane-2-one-O,O',O"- (méthylsilylidyne)trioxime 22984-54-9	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
Ethyl-Méthyl ketoxime 96-29-7	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
Oximino vinylsilane 2224-33-1	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine 1760-24-3	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).

12.6. Autres effets néfastes

Il n'y a pas de données disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Evacuation du produit:

Eliminer les déchets et résidus conformément aux conditions fixées par les autorités locales

Evacuation d'emballage non nettoyé:

Seuls les emballages nettoyés soigneusement pourront être recyclés.

Code de déchet 080409

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.4. Groupe d'emballage

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.5. Dangers pour l'environnement

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15:Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Teneur VOC 0,0 %

(VOCV 814.018 Ord. sur les COV)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation sur la sécurité chimique n'a pas été menée.

Prescriptions/consignes nationales (France):

Informations générales: Liste non exhaustive de textes législatifs réglementaires et administratifs

applicables au produit:

Préparations dangereuses: Préparations dangereuses :

Code du travail (articles L4411-1 à 6, R4411, R4412, R4722-10 à 12 et 26,

R4724-8 à 13), relatif à la déclaration, la classification, l'emballage et l'étiquetage

de substances.

Protection des travailleurs: Hygiène et sécurité au travail:

Code du Travail : Articles R 4141-1 à 16 relatives aux commentaires techniques des dispositions concernant l'aération et l'assainissement des lieux de travail. Articles R4141-1-3-4-11-13-16 et R4643-1 (formation à la sécurité). Articles R

4323-104-105 (cuves, bassins, réservoirs).

Maladies professionnelles : Code de la Sécurité Sociale (articles L461-1 à 461-8). Tableaux des maladies professionnelles prévu à l'article R 461-1 à 8 publiés dans le fascicule INRS ED835, en accord avec le Ministère de l'Emploi et de la

Solidarité.

N° tableau des maladies

professionnelles:

65

84

Protection de l'environnement: Protection de l'environnement:

Déchets: loi 92-646 et 95-101 (relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux), décret 2007-1467 2007-10-12, décret 2002-540

(relatif à la classification des déchets dangereux).

RUBRIQUE 16:Autres informations

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H312 Nocif par contact cutané.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

Informations complémentaires:

Cette Fiche de données de sécurité a été rédigée pour la vente des produits Henkel et à destination des acquéreurs de ces produits Henkel. Cette FDS se base sur le règlement européen 1907/2006/CE et fournit des informations conformément à la législation applicable uniquement dans l'Union Européenne. A cet égard, aucune déclaration ni garantie ou représentation, quel qu'il soit, n'a été fournie quant au respect de la règlementation en vigueur d'une autre juridiction autre que l'Union Européenne. En cas d'export hors de l'Union Européenne, veuillez consulter la Fiche de Données de Sécurité du pays concerné pour garantir la conformité ou contacter le département Henkel « Sécurité Produits et Affaires Règlementaires » (ua-productsafety.fr@henkel.com), avant d'exporter dans un autre pays hors de l'Union Européenne.

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.

Cher Client,

HENKEL s'engage à créer un avenir durable en favorisant toutes les opportunités d'amélioration, tout au long de la chaîne de valeur. Si vous souhaitez y contribuer en basculant d'une version papier à une version électronique de la FDS, merci de contacter votre représentant local du Service Clients. Nous recommandons d'utiliser une adresse électronique non-personnelle (par exemple : FDS@votre_societe.com).

Les modifications réalisées dans cette fiche de données de sécurité sont indiquées par une ligne verticale en partie gauche du document.Le texte correspondant est affiché dans une couleur différente sur des champs ombrés